

2024.02.01**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 08 AVRIL 2024***Convoquée le 2 avril 2024***AFFAIRES GÉNÉRALES****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

Le lundi 8 avril à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Robert Merle.

- en exercice : 19,
- présents : XX,
- votants : XX.

Madame Florence VANHILLE, Maire ;
, Adjointes au Maire,
, Adjoint au Maire,
, Conseillères Municipales,
, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS :**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur / Madame a été nommé(e) secrétaire de séance.

2024.02.01

Vu la proposition de procès-verbal de séance du conseil municipal du 7 février 2024 annexée à la présente ;

Le conseil municipal,
après avoir entendu ce qui précède,
et après en avoir délibéré, xxxxxxxx.

Approuve le procès-verbal de séance du conseil municipal du 7 février 2024.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
après publication et dépôt en Sous-préfecture le XX avril 2024.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Florence VANHILLE